

REPUBLICQUE DU TCHAD
Unité - Travail - Progrès



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

UNITE DE COORDINATION

Projet d'Amélioration des Résultats d'Apprentissage de l'Éducation de Base
(PARAEB)

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Rapport final

Janvier 2022

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES ACRONYMES	4
GLOSSAIRE.....	5
RESUME EXECUTIF	7
1. INTRODUCTION	9
2. DESCRIPTION DU PROJET	10
2.1 Composantes et sous-composantes du projet.....	10
2.2 Arrangement institutionnel de mise en œuvre.....	14
2.3 Zone d'intervention du projet.....	14
2.4 Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet.....	16
2.4.1. Impacts potentiels positifs du projet et mesures de maximisation.....	16
3. RESUME DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	20
3.1 Consultation au niveau national lors de la formulation du projet	20
3.2 Principaux résultats des consultations publiques lors de l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociales	21
4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	25
4.1 Parties affectées par le projet	25
4.2 Individus ou groupes vulnérables	25
4.3 Les autres parties intéressées par le projet.....	26
4.4 Consultation et participation des parties prenantes.....	26
5. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	28
5.1 Synthèse de la mobilisation des parties prenantes lors de la préparation du projet	28
5.2 Méthodes de diffusion de l'information	28
5.3 Synthèse des besoins des parties prenantes et méthodes de mobilisation des parties prenantes	30
5.4 Stratégie proposée pour la diffusion des informations	31
5.5 Stratégie proposée pour les consultations.....	34
5.6 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	34
5.7 Calendriers	34
5.8 Examen des commentaires	35

5.9 Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes	38
5.9.1 Ressources	38
5.9.2 Fonctions de gestion et responsabilités	39
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PARAEB	40
6.1. Mécanisme de Gestion des Plaintes du PARAEB	40
6.2. Actions envisagées	44
7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP.....	45
CONCLUSION	48
Annexes :.....	49
ANNEXES.....	50
Annexe 1 : Liste des institutions et personnes rencontrées	50
Annexe 2 : Liste de présence aux consultations publiques	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Composantes et sous-composantes du projet	11
Tableau 2: Risques et mesures d'atténuation	16
Tableau 3: Résultats de la consultation des parties prenantes	20
Tableau 4: Synthèse des consultations du public.....	22
Tableau 5: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations.....	32
Tableau 6: Stratégie pour les consultations dans le cadre du PARAEB6.....	36
Tableau 7: Budget estimatif des activités de mobilisation	38
Tableau 8: Mise en œuvre du MGP.....	44

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zones d'intervention du projet.....	16
Figure 2: Photo de la consultation publique à Mongo	49
Figure 3: Photo de la consultation publique à Abéché	49

LISTE DES ACRONYMES

APICED : Agence pour la Promotions des Initiatives Communautaires en Éducation

CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

DPCPE : Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation

EAS/HS : Exploitation et Abus Sexuel / Harcèlement Sexuel

FENAPET : Fédération Nationale des Associations des Parents d'Élèves du Tchad

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

ICH : Indice de Capital Humain

MENPC : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

NES : Norme Environnementale et Sociale

NES 10 : Norme Environnementale et Sociale n°10

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAP : Personne affectée par le Projet

PARAEB : Projet d'Amélioration des Résultats d'Apprentissage de l'Éducation de Base

PARSET : Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation

PEES : Plan d'Engagement Environnemental et Social

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PGMO : Procédures de Gestion de la Main d'œuvre

PMPP : Plan de mobilisation des Parties Prenantes

TBS : Taux Brut de Scolarisation

UGP : Unité de Gestion du Projet

VBG : Violences Basées sur le Genre

GLOSSAIRE

- **Exploitation et Abus Sexuels** : Tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de profiter financièrement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. Par abus sexuels, on entend « l'intrusion physique effective ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires (Ampleurs et déterminants des violences basées sur le genre, UNFPA, 2015).
- **Harcèlement Sexuel** : Avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle.
- **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** : est un système permettant de recevoir, traiter, enquêter et répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par les utilisateurs, de façon diligente et impartiale. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties affectées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce (Construire un mécanisme de gestion des plaintes, AM Consulting, avril 2019).
- **Parties prenantes** : individus ou groupe d'individus ayant un intérêt dans les décisions ou les activités d'une organisation ; c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement à la suite de l'exécution (ou de la non-exécution) des décisions ou activités entrant dans le cadre du projet (Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, 2017).
- **Plainte** : toute doléance, écrite ou verbale traduisant une insatisfaction des personnes physiques ou morales, sur les sites de mise en œuvre des projets ou dans le cadre de la réalisation des activités de développement (Construire un mécanisme de gestion des plaintes, AM Consulting, avril 2019).
- **Personne affectée par le projet (PAP)** : Toute personne qui ne peut plus jouir pleinement de son bien ou activité sur un site, du fait de la réalisation des travaux.
- **Personnes vulnérables** : Personnes qui, du fait de leur sexe, de leur ethnie, de leur âge, des handicaps physiques ou mentaux, ou des facteurs économiques ou sociaux, peuvent se trouver affectées de manière plus importante par le projet, ou dont la capacité à réclamer ou à bénéficier des avantages du projet peut se trouver limitée. Par exemple, les personnes âgées, inactives et aux ressources limitées ne bénéficiant pas de soutiens de leurs proches ou des veuves avec de nombreux enfants à leurs charges sans aucune source potentielle de revenus constituent des catégories particulièrement vulnérables à protéger contre un déplacement involontaire. Les groupes vulnérables se définissent aussi par les personnes qui risquent de devenir plus vulnérables ou plus pauvres encore du fait de la mise en œuvre des activités du projet (Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, NES 2, note 28, 2017).
- **Travailleur du projet** : Il s'agit de (a) toute personne employée directement par l'Emprunteur, (y compris le promoteur du projet et/ou les agences de mise en œuvre du projet) pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs) ; (b) les personnes employées ou recrutées par des tierces parties pour effectuer des travaux liés aux fonctions clés du projet,

indépendamment du lieu (travailleurs contractuels) ; (c) les personnes employées ou recrutées par les fournisseurs primaires de l'Emprunteur (employés des fournisseurs primaires) ; et (d) les personnes employées ou recrutées pour exercer un travail communautaire (travailleurs communautaires). Il s'agit des travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers et migrants. Les travailleurs migrants sont des travailleurs qui ont migré d'un pays à l'autre ou d'une région d'un pays à une autre afin de trouver un emploi (Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, NES 2, 2017).

- **Violence basée sur le genre** : Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Directives du Comité permanent inter-organisations sur la violence basée sur le genre, 2015, p.5).
- **Déplacés internes** : personnes contraintes de fuir à l'intérieur de leur propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes (Conflits et déplacements au Sahel, HCR, note technique 2018).
- **Réfugié** : personne qui a quitté son pays d'origine par crainte d'un danger (catastrophe naturelle, guerre, persécutions politiques, religieuses, raciales, etc.) et a qui a trouvé refuge dans un autre pays.
- **Déplacés internes**: Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État. Aux fins de la présente politique, les termes « déplacé(s) interne(s) » et « personne(s) déplacée(s) à l'intérieur de son (leur) propre pays » sont utilisés de manière interchangeable. (*Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne, Mars 2020*)
-

RESUME EXECUTIF

L'amélioration de la durabilité environnementale et sociale du PARAEB requiert l'adhésion des parties prenantes et leur engagement tout au long du cycle de vie du projet. Cette adhésion est plus efficace quand elle commence à un stade précoce de la préparation du projet et fait partie intégrante de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet. La préparation d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) s'inscrit dans cette logique et répond aux exigences des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, notamment la NES 10 relative à la consultation des parties prenantes et la diffusion de l'information.

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes fait partie des documents requis par la Banque mondiale en vue de garantir la performance environnementale et sociale du projet avec la participation et l'implication des parties prenantes. Il identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Le Projet d'amélioration des résultats d'apprentissage de l'éducation de base au Tchad a pour objectif d'accroître équitablement l'accès à un enseignement primaire de qualité pour la lecture, l'écriture et le calcul dans les régions ciblées. D'un coût estimatif de 150 millions de dollars, le PARAEB est composé de cinq (5) composantes qui sont, dans l'ordre : (i) le Renforcement de la qualité de l'enseignement ; (ii) l'Amélioration de l'accès à l'apprentissage ; (iii) le Renforcement de la gestion et du financement du système éducatif ; (iv) le Renforcement des capacités, gestion de projet suivi et évaluation, et (v) les interventions d'urgence conditionnelle.

En termes d'impacts positifs, il est attendu du PARAEB : (i) une amélioration des conditions d'hygiène dans les écoles ; (ii) l'amélioration de la qualité des apprentissages et une baisse du risque de déperdition scolaire ; (iii) une meilleure insertion des enfants non scolarisés dans l'enseignement primaire ; (iv) une performance accrue des écoles communautaires, et (v) une amélioration de la sécurité d'emploi des enseignants communautaires du primaire.

Étant donné que les constructions seront réalisées dans les écoles existantes, le PARAEB ne nécessitera pas de nouvelles acquisitions de terres. Les principaux risques seront liés aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et aux abus sexuels, ainsi que les risques de harcèlement sexuel sont potentiellement présents dans les écoles. En réponse aux risques de EAS/HS, le PARAEB préparera un plan de prévention et de réponse aux EAS/HS, parallèlement au mécanisme de gestion des plaintes développé dans le présent PMPP.

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet comprennent :

- Les travailleurs directs, les travailleurs indirects, les travailleurs communautaires ;
- Les enseignants ;
- La chaîne d'encadrement (inspecteurs, conseillers, administration centrale) ;
- Les élèves ;

- Les parents d'élèves et leurs associations ;
- Les syndicats du secteur de l'éducation ;
- Les managers du projet et les personnes recrutées par le projet ;
- Les entreprises contractantes du projet.

Le but du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Ainsi, sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UGP, le plan de participation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet. Un budget de 86 000 000 F CFA a été prévu pour la mise en œuvre du PMPP.

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques, notamment les directions techniques du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Protection Civique ; la Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation ; La Fédération Nationale des Associations des Parents d'Élèves, les syndicats des enseignants ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet (enseignants, les associations parentales, la structure d'encadrement ...) ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs des écoles communautaires. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

Un mécanisme de Gestion des plaintes a été développé dans le cadre du présent PMPP. Le Mécanisme permet de recevoir, traiter, enquêter et répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par les PAPs de façon diligente et impartiale.

Le projet se doit de prendre les mesures appropriées pour que les comités de gestion des plaintes soient mis en place dans toutes les zones d'intervention et qu'ils soient dotés de moyens nécessaires à leur fonctionnement (registres, fournitures etc.). A la phase de mise en œuvre du Projet, le MGP sera mis en place sur la base des étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du PARAEB. Pour rendre le MGP opérationnel, un budget estimatif de 40 millions de F CFA a été établi.

1. INTRODUCTION

Le gouvernement de la République du Tchad a adressé une requête de financement à la Banque mondiale pour un montant d'environ 120 millions de dollars USD. Ce financement vise à apporter un appui technique au Projet d'Amélioration des Résultats d'Apprentissage de l'Éducation de Base au Tchad (PARAEB). Ce projet sera mis en œuvre pour une durée de cinq (05) ans.

L'objectif de développement du projet est d'accroître équitablement l'accès à un enseignement primaire de qualité pour la lecture, l'écriture et le calcul dans les régions ciblées

L'amélioration de la durabilité environnementale et sociale du PARAEB requiert l'adhésion des parties prenantes et leur engagement tout au long du cycle de vie du projet. Cette adhésion est plus efficace quand elle commence à un stade précoce de la préparation du projet et fait partie intégrante de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet. La préparation d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) s'inscrit dans cette logique et répond aux exigences des Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, notamment la NES 10 relative à la consultation des parties prenantes et la diffusion de l'information.

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes fait partie des documents requis par la Banque mondiale en vue de garantir la performance environnementale et sociale du projet avec la participation et l'implication des parties prenantes. Il identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Le PMPP décrit les moyens par lesquels le PARAEB communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel elles peuvent faire part de leurs préoccupations, fournir des commentaires ou porter des plaintes. L'implication de la population locale est essentielle à la réussite du projet afin d'assurer une bonne collaboration entre le personnel du projet et les communautés et pour minimiser et atténuer les risques environnementaux et sociaux.

Le présent rapport du PMPP est structuré autour des points suivants :

- Description du projet ;
- Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des parties prenantes ;
- Plan de mobilisation des parties prenantes ;
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes ;
- Mécanismes de gestion des plaintes ;
- Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Description du projet

Le Projet d'amélioration des résultats d'apprentissage de l'éducation de base au Tchad pour objectif d'accroître équitablement l'accès à un enseignement primaire de qualité pour la lecture, l'écriture et le calcul dans les régions ciblées. Il cible l'atteinte de quatre principaux résultats, à savoir :

- Les pratiques d'enseignement et d'apprentissage au primaire sont améliorées pour la lecture et le calcul ;
- Les enfants non scolarisés s'inscrivant au primaire, bénéficient d'un enseignement primaire ;
- Les écoles communautaires primaires intégrées au système scolaire public sont gérées efficacement grâce à une subvention de fonctionnement basée sur un plan d'amélioration scolaire ;
- Les salaires des enseignants communautaires du primaire payés sur le budget de l'État.

2.1 Composantes et sous-composantes du projet

D'un coût estimatif de 120 millions de dollars, Le projet proposé sera mis en œuvre sur une période de cinq ans et sera le premier projet d'éducation au Tchad à combiner le financement traditionnel des investissements avec une approche basée sur les résultats. Les composantes 1, 2 et 4 suivront un mode de remboursement traditionnel basé sur les déclarations de dépenses à l'issue des activités. Les composantes s'attaquent aux déterminants essentiels de la couverture et de l'efficacité médiocres du système, visant à rendre l'enseignement plus efficace en faveur de l'alphabétisation et du calcul, à accroître l'accès à des environnements d'apprentissage adéquats et à soutenir la mise en œuvre du projet. La composante 3 utilisera une modalité de financement axée sur les résultats pour alléger le fardeau inéquitable et entravant l'accès que représentent les frais pour les ménages. Il fournira également aux écoles et aux enseignants communautaires une base institutionnelle et financière plus solide et plus durable, en intégrant mieux ces écoles et ces enseignants dans le système éducatif financé par l'État. Le volet 5 est un volet d'intervention d'urgence visant à aider le gouvernement à améliorer les délais de réaction en cas de situations futures nécessitant une aide urgente. La conception du projet est adaptée à la situation de fragilité, de conflit et de violence (FCV) du pays, principalement dans trois domaines (à l'exception de la dernière composante). Premièrement, il cherche à renforcer les capacités locales pour exécuter les fonctions essentielles du système éducatif, en s'appuyant sur ce qui est disponible localement et compte tenu de la précarité des ressources de l'État. En particulier, la composante 1 soutient un modèle de développement professionnel continu qui est centré sur l'école et s'appuie sur les réseaux locaux de soutien pédagogique ; la composante 2 mobilise la communauté pour soutenir un accès élargi ; et la composante 3 renforce les capacités des écoles et des communautés à développer leur école. Deuxièmement, la composante 2 comprend une initiative visant à fournir un enseignement accéléré aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés, y compris les enfants réfugiés ou déplacés à l'intérieur du pays. Enfin, le déblocage des fonds par rapport aux objectifs conditionnels basés sur la performance (PBCT) de la composante 3 sera avancé (sous réserve d'une vérification ultérieure), de manière à alléger les contraintes des flux financiers de l'État qui pourraient autrement entraver l'obtention de résultats.

Tableau 1: Composantes et sous-composantes du projet

N°	Composantes & Sous-composantes
C1.	<p>Renforcement de la qualité de l'enseignement (41,6 millions de dollars US) L'objectif de cette composante est de renforcer la qualité de l'enseignement pour les élèves du primaire, en particulier dans les domaines de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les classes 1 à 3. Premièrement, il s'agira de renforcer le système de formation initiale des enseignants. Deuxièmement, il améliorera les incitations, les capacités et les opportunités pour l'efficacité des enseignants. Enfin, elle mettra un ensemble de matériels de lecture à la disposition des écoles et de leurs communautés. Cette composante intégrera un contenu sur l'adaptation au changement climatique dans le matériel de formation des enseignants. La composante comporte trois sous-composantes. La Composante 1 comporte les sous-composantes suivantes :</p> <p>Sous-composante 1.1 : Des bases plus solides en pédagogie (1,0 million de dollars US) ;</p> <p>Sous-composante 1.2 : Enseignement et apprentissage efficaces à l'école (39,5 millions de dollars US) ;</p> <p>Sous-composante 1.3 : matériel de lecture (1,1 million de dollars US).</p>
C2.	<p>Composante 2 : Amélioration de l'accès à l'apprentissage (46,3 millions de dollars US)</p> <p>L'objectif de cette composante est d'accroître équitablement l'accès à l'apprentissage. Le projet soutiendra des initiatives dans trois domaines principaux. Premièrement, le projet financera des infrastructures scolaires de base et accessibles. Deuxièmement, il s'appuiera sur les écoles existantes pour élargir l'accès significatif en finançant des espaces couverts pour accueillir les enfants dans les classes surchargées. Troisièmement, il financera la formation et le matériel d'enseignement et d'apprentissage pour accroître l'accès à l'instruction de base au bon niveau, pour les enfants d'âge primaire non scolarisés et les élèves du primaire qui risquent d'abandonner leurs études. Les activités proposées dans le cadre de cette composante seront menées pour renforcer la résilience à long terme aux risques posés par les événements et les catastrophes naturelles, le changement climatique et les chocs sanitaires tels que le COVID-19.</p> <p>Les sous-composantes sont les suivantes :</p> <p>Sous-composante 2.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage (37,5 millions de dollars US) ;</p> <p>Sous-composante 2.2 : Accroître les possibilités d'apprentissage des élèves. (8,8 millions de dollars US).</p>

N°	Composantes & Sous-composantes
C3.	<p>Renforcement de la gestion et du financement du système éducatif (47,0 millions de dollars US)</p> <p>Cette composante vise à renforcer la gestion et le financement des enseignants communautaires et des écoles primaires publiques. Le déblocage des fonds dans le cadre de cette composante dépendra des mesures prises par le gouvernement pour intégrer les enseignants communautaires dans la masse salariale de l'État, financer le versement de subventions mensuelles aux enseignants communautaires et fournir des subventions de fonctionnement équitables aux écoles primaires publiques. Les objectifs de cette composante seront atteints par le biais de conditions basées sur la performance (PBC). Le déblocage de 47 millions de dollars US sera lié à trois PBC :</p> <p>PBC 1 (cinq objectifs de conditions basées sur la performance, PBCT) : Les enseignants communautaires du primaire sont intégrés à la masse salariale de l'État.</p> <p>PBC 2 (cinq PBCT) : La subvention des enseignants communautaires primaires est payée sur le budget de l'Etat</p> <p>PBC 3 (cinq PBCT) : Les écoles primaires publiques mettent en œuvre un plan d'amélioration de l'école</p> <p>Dans les trois cas, les dépenses récurrentes financées par les fonds de la Banque sont progressives et transitoires, et sont soutenues par le projet pour assurer la stabilité du système éducatif dans un contexte de fragilité, de conflit et de violence. Dans le cas de l'intégration des enseignants communautaires sur la liste des salariés de l'État, ceux-ci viendront s'ajouter au corps enseignant public et les fonds de la Banque prendront en charge leur salaire pendant une année seulement, après quoi leurs salaires seront financés par le budget du gouvernement. Les subventions mensuelles seront fournies sur une base transitoire aux enseignants qualifiés de l'école primaire qui n'ont pas été financés auparavant par le gouvernement ; la proportion des subventions financées par les fonds de la Banque diminuera tout au long du projet tandis que la proportion financée par le gouvernement augmentera, de sorte qu'à la fin du projet, le gouvernement deviendra financièrement responsable de tous les enseignants inscrits sur le registre des subventions. Enfin, dans le cas du troisième PBC, le financement des subventions scolaires par la Banque est transitoire ; à partir de l'année 5, le gouvernement contribuera au financement des subventions en vue d'en assumer l'entière responsabilité par la suite. Le soutien est également transformatif dans la mesure où il modifie la nature des dispositions existantes pour les écoles afin de les placer sur une base plus équitable et efficace ; le mécanisme financier qui sera utilisé pour transférer les subventions permettra aux écoles de recevoir des fonds directement, alors que dans le cadre des dispositions actuelles, les écoles sont censées recevoir des ressources en nature (mais le font rarement).</p>

N°	Composantes & Sous-composantes
	<p>La C3 renferme les sous-composantes suivantes :</p> <p>Sous-composante 3.1 : Amélioration de la responsabilité et de la couverture du système de paiement des salaires. (42,0 millions de dollars US) ;</p> <p>Sous-composante 3.2 : Gestion et financement renforcés des écoles primaires publiques (5,0 millions de dollars).</p>
C4.	<p>Renforcement des capacités, gestion de projet, suivi et évaluation (15,1 millions de dollars US)</p> <p>L'objectif de cette composante est de renforcer et de soutenir les capacités et les systèmes afin d'atteindre les PBCT et de s'assurer que les sauvegardes de l'entreprise et les exigences fiduciaires sont respectées, que les départements clés du MENPC disposent d'équipements et de matériels essentiels pour mettre en œuvre et suivre les activités du projet, et que les activités et les résultats sont suivis, rapportés, évalués et vérifiés.</p> <p>La C4 renferme les sous-composantes suivantes :</p> <p>Sous-composante 4.1 : Assistance technique et renforcement des capacités institutionnelles (8,7 millions de dollars US) ;</p> <p>Sous-composante 4.2 : Gestion, suivi et évaluation du projet (6,4 millions de dollars US).</p>
C5.	<p>Composante de réponse d'urgence contingente (CERC) (0 million de dollars US)</p> <p>Conformément à l'OP 10.00, paragraphes 12 et 13, un CERC sans frais est inclus pour aider à améliorer les temps de réponse si une situation survient où une assistance urgente est nécessaire. Le CERC permet une réaffectation rapide des recettes du projet en cas de catastrophe ou de crise future, naturelle ou provoquée par l'homme (y compris les crises sanitaires telles que les épidémies de COVID-19) qui ont causé ou sont susceptibles de causer un impact économique et social négatif majeur. Ce volet ne bénéficiera d'aucune allocation de fonds au départ. Dans le cas d'une future urgence, elle pourrait être utilisée pour tirer des ressources de la catégorie des dépenses non allouées et permettre au gouvernement de demander à la Banque mondiale de re-catégoriser et de réaffecter le financement d'autres composantes du projet pour couvrir les coûts de la réponse d'urgence et du redressement.</p>

Source : PAD du PARAEB, Janvier 2022.

Étant donné que les constructions seront réalisées dans les écoles existantes, le PARAEB ne nécessitera pas de nouvelles acquisitions de terres.

2.2 Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Les organismes responsables seront : Le comité de pilotage du projet qui assurera la supervision du projet, les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet, la validation des plans annuels de travail. Les autres acteurs institutionnels sont les suivants :

- La Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation (DPCPE) du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique. Placée sous La Direction Générale de l'Administration, de la Planification et des Ressources, la DPCPE est chargée de la Coordination, de l'Animation, du Suivi, de l'Évaluation, et du Contrôle de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'exécution et de gestion des projets du secteur de l'éducation et de la formation de la coopération et du partenariat en éducation. Le PARAEB sera sous l'administration de la DPCPE ;
- L'Unité de gestion du projet (UGP) assurera les missions suivantes : (i) coordination des activités et gestion des collaborations avec les structures partenaires ; (ii) préparation et mise en œuvre des plans d'action et budgets annuels ; (iii) préparation des rapports d'activité du projet ; et (iv) suivi et gestion des contrats des prestataires. Elle est l'organe d'exécution du projet.
- La supervision du projet sera assurée par le Gouvernement et la Banque mondiale en tant que bailleur de fonds. L'unité de Gestion du projet comprend un coordonnateur, les responsables des composantes, le personnel fiduciaire, les différents experts (sauvegardes environnementales et sociales, suivi et évaluation, infrastructures, informatique, communication ainsi que le personnel de soutien).

La mise en œuvre technique du projet se fera conformément au manuel de procédures du projet (MPP) qui sera adopté avant l'entrée en vigueur du projet en tant que recueil de procédures pour la mise en œuvre du projet, comprenant les procédures administratives, fiduciaires, de suivi-évaluation et en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Il inclura des termes de référence détaillés pour tout le personnel de l'UGP. Le manuel décrit la manière dont les activités du projet seront mises en œuvre, ainsi que les relations, les rôles et les responsabilités de chaque unité ou institution participante. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) mettra à jour le PIM sur une base régulière. Le manuel de mise en œuvre du projet précisera les modalités d'exécution et donnera des informations détaillées sur les activités appuyées par le projet. Un manuel de procédures sera approuvé pour définir le processus de contrats basés sur la performance (CBP) et les rôles et responsabilités détaillés de tous les acteurs aux niveaux central, provincial, départemental et des écoles.

2.3 Zone d'intervention du projet

Le projet interviendra dans l'ensemble des provinces du Tchad (figure 1). Le besoin d'amélioration des résultats des apprentissages est partout présent et les seules provinces à offrir des conditions d'apprentissage correctes étaient au nombre de quatre : Borkou, Ennedi Est, Ennedi Ouest et Mayo-Kebbi (PASEC, 2019).

Au cours de la dernière décennie, le Taux brut de scolarisation (TBS) au collège et au lycée est resté assez faible, soit de 28 pour cent et 18 pour cent en moyenne, respectivement. En revanche, celui de l'enseignement primaire a augmenté de 2011 (91 pour cent) à 2014 (107 pour cent) avant de retomber graduellement à 82 pour cent en 2017, après le choc pétrolier de 2015-2016 et les décisions budgétaires associées, prises au détriment du secteur de l'éducation. À compter de 2018, le TBS s'est remis à augmenter. Les données administratives indiquent que le taux d'achèvement du primaire a été en hausse au cours de la même période (passant de 37 pour cent en 2011 à 45 pour cent en 2020), et les disparités entre les sexes se sont considérablement amenuisées depuis 2018. Néanmoins, ces progrès n'ont pas suffi à entraîner une augmentation significative du TBS dans l'enseignement secondaire. Les taux de redoublement et d'abandon sont beaucoup plus élevés dans l'enseignement primaire, le premier étant égal pour les filles et les garçons (17 pour cent), tandis que le dernier est de 33 pour cent chez les filles et de 29 pour cent pour les garçons. Le nombre d'enfants ayant abandonné leurs études primaires correspond presque au double de celui des enfants ayant arrêté le collège et le lycée (725 795 contre 383 093 pour le secondaire).

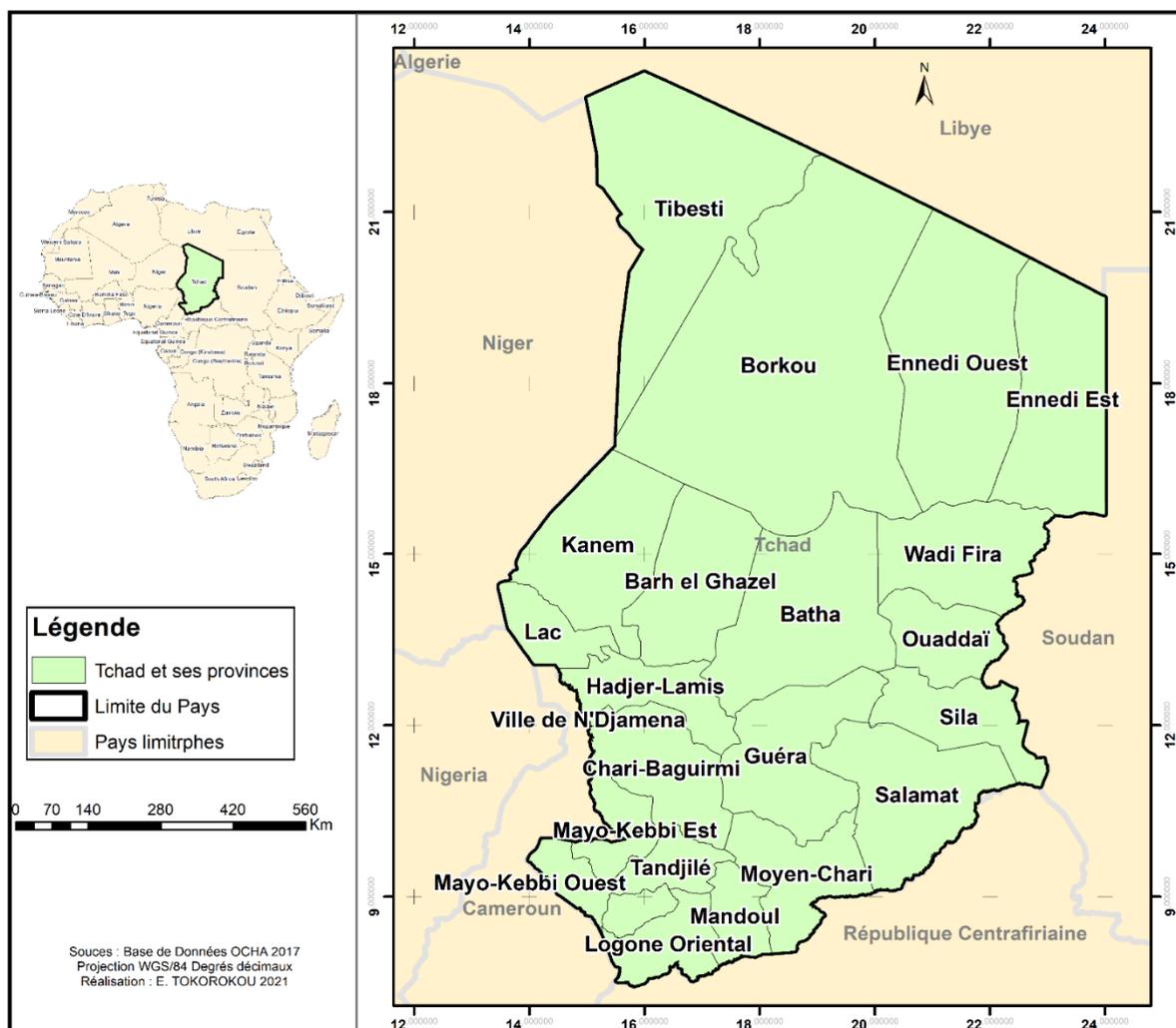


Figure 1 : Zones d'intervention du projet

2.4 Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet

2.4.1. Impacts potentiels positifs du projet et mesures de maximisation

En termes d'impacts positifs, il est attendu du PARAEB : (i) une amélioration des conditions d'hygiène dans les écoles ; (ii) l'amélioration de la qualité des apprentissages et une baisse du risque de déperdition scolaire ; (iii) une meilleure insertion des enfants non scolarisés dans l'enseignement primaire ; (iv) une performance accrue des écoles communautaires, et (v) une amélioration de la sécurité d'emploi des enseignants communautaires du primaire.

2.4.2. Risques et impacts négatifs et mesures d'atténuation aux différentes phases du projet

La mise en œuvre de certaines activités du projet, notamment celles relatives à la fourniture des infrastructures scolaires de base aux communautés (composante 2 du projet) se déroulera sur les terres publiques. Les risques potentiels du PARAEB seront principalement liés aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et aux abus sexuels, ainsi que les risques de harcèlement sexuel. En réponse aux risques de EAS/HS, le PARAEB préparera un plan de prévention et de prise en charge des EAS/HS, parallèlement au mécanisme de gestion des plaintes développé dans le présent PMPP.

Les risques et impacts du projet durant les différentes phases de son évolution sont présentés dans le tableau 2

Phase préparatoire du projet y compris préparation des travaux

Tableau 2: Risques et mesures d'atténuation

Sources de risques	Risques identifiés	Mesures proposées
Phase préparatoire du projet y compris préparation des travaux		
Recrutement de la main d'œuvre	Risque de développement du travail des enfants	- Sensibiliser les entreprises en charge des travaux sur la nécessité de respecter l'interdiction d'utiliser les enfants sur les chantiers
	Frustration sociale en cas de non-emploi de la main- d'œuvre locale	- Sensibiliser les populations sur les procédures de sélection, - Prioriser le recrutement de la main- d'œuvre locale non qualifiée.

Circulation des engins et véhicules de chantier pendant les travaux	Risque d'accidents de circulation et de chantiers	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sensibilisations sur les règles de sécurité routière et doter tous les chantiers de porte-drapeau pour réguler la circulation - Baliser et signaler les différents chantiers
Différentes activités en phase des travaux	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les ouvriers d'EPI adéquats et veiller à leur port effectif, - Instaurer des visites médicales périodiques sur les chantiers, - Élaborer et mettre en œuvre au niveau de l'UGP un Plan d'Hygiène, de Sécurité, de Santé et Environnement (PHSSE), - Mettre en place une boîte à pharmacie

Source : Mission de préparation du PMPP du PARAEB, octobre 2021.

Phase d'exploitation

Sources de risques	Risques identifiés	Mesures proposées
Phase d'exploitation		
Afflux des apprenants, du personnel (enseignants, administratif et personnel de soutien)	Augmentation des risques de transmission des IST/MST/VIH-SIDA et COVID-19 Augmentation des cas d'EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les usagers sur les risques de contamination des IST/MST/SIDA et la COVID-19, - Doter tous les usagers de cache-nez puis installer des points de lavage des mains dans les endroits clés des sites, respect des gestes barrières, vaccination, le cas échéant etc..
Interactions entre le personnel enseignant, le personnel administratif et les apprenants	Risques de survenue de violences basées sur le genre (exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel...) et/ou de violence contre les apprenants et entre personnel enseignant	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les différents acteurs des lycées et centres de formation, y compris les parents, sur les risques liés aux EAS/HS et les conséquences encourues par les coupables, - Élaborer et mettre en œuvre dans les établissements un code de bonne conduite, - Élaborer un plan spécifique de gestion des EAS/HS ; - Mettre en place un MGP apte à recueillir et traiter les plaintes EAS/HS.

Défaut de qualité des matériaux et équipements utilisés	Risque de dégradation précoce des infrastructures	- Veiller à la qualification des entreprises et élaborer et mettre en œuvre un manuel de gestion des infrastructures
Exploitation des terres pour les activités des lycées et centres de Formation	Risque lié à l'accaparement des terres par des personnes influentes	- Impliquer les services fonciers pour assurer la sécurisation foncière des terres des écoles et centres de formation
Défaut d'informations et de sensibilisation des groupes vulnérables	Risques d'exclusion de certains groupes vulnérables y compris au sein du groupe cible	- Sensibiliser tous les groupes vulnérables sur les conditions et la démarche en vue d'être pris en compte

Source : Mission de préparation du PMPP du PARAEB, octobre 2021

2.5 Objectifs du PMPP et principes d'engagement

Le but du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Ainsi, sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UGP, le plan de participation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

Principes d'engagement et bonnes pratiques

Les principes qui seront utilisés par le Projet PARAEB dans la conception de ses mesures et procédures qui sous-tendent l'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de celles du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Ils sont les suivants :

- Fournir aux parties prenantes directement touchées par le projet, dont les communautés locales, et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, et intimidation ;
- Faire participer les parties prenantes comprendra : l'identification et l'analyse des parties prenantes ; la planification de l'engagement des parties prenantes ; la divulgation de l'information ; la consultation et la participation ; le mécanisme de gestion des plaintes et les rapports continus aux parties prenantes concernées ;
- Respecter les traditions locales, les langues, les délais d'exécution et les processus de prise de décision ;
- Permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue et prendre en compte leurs attentes et préoccupations dans la conception du projet, y compris tous ses sous-composants ;

- Adopter une approche inclusive dans la représentation des points de vue, incluant ceux des femmes, des groupes vulnérables et/ou minoritaires ; à ce titre, toutes les consultations menées avec les groupes de femmes seront animées par une/des femme (s) et de manière séparée de celles des hommes. L'emploi du temps des femmes sera pris en compte dans la planification des consultations ;
- Développer un programme d'engagement avec les parties prenantes qui ne comporte aucune intimidation ou coercition ;
- S'assurer que les parties prenantes connaissent le système de gestion des plaintes et des réclamations mis en place ;
- Réaliser périodiquement des activités de suivi avec les parties prenantes ;
- Respecter les exigences de la législation nationale en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

2.6 Méthodologie d'élaboration du PMPP

Tout au long de la formulation des instruments de sauvegarde sociale, les échanges ont été réguliers entre les consultants, l'équipe de préparation du projet et les parties prenantes. La méthodologie d'élaboration du plan de mobilisation a reposé sur les éléments suivants :

- La revue documentaire qui consiste à recueillir et analyser les différents documents disponibles sur le projet en préparation afin de fournir aux parties prenantes les informations sur le PARAEB ;
- Les rencontres et entretiens avec les parties prenantes, notamment l'équipe en charge de la préparation du PARAEB au niveau de la Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique. Les structures concernées par le projet ; notamment la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Élèves, le syndicat des enseignants (la liste des personnes rencontrées est jointe en annexe) ;
- Les visites de terrain dans les provinces d'implantation du projet, en vue d'appréhender le contexte d'intervention du projet, informer les autorités administratives, échanger avec les professionnels du secteur et consulter les communautés locales. Les préoccupations et attentes et suggestions des parties prenantes ont été prises en compte dans la définition des stratégies de participation et de communication du PARAEB.

La mobilisation des parties prenantes sera considérée comme partie intégrante de la conception du projet, de son évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre.

3. RESUME DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

3.1 Consultation au niveau national lors de la formulation du projet

Le processus de préparation du PARAEB a été lancé en septembre 2021. Les types d'activités d'engagement des parties prenantes ayant eu lieu depuis sont les suivants :

- Communication formelle et informelle avec le ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique, celui de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, et l'Unité de Coordination du Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation (PARSET) qui assure la préparation du PARAEB.
- Visioconférence organisée le 13 octobre entre l'équipe de la Banque mondiale, les experts (environnement et social) du projet et les consultants en charge de l'élaboration du CGES et du PMPP
- Consultations publiques organisées dans le cadre de la préparation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes dans les Provinces d'Abéché, Mongo, Sarh et N'Djamena en octobre 2021 ;

Un atelier de consultation des parties prenantes, a été tenu à Sarh le 22 octobre 2021 (la liste des participants est jointe en annexe).

Tableau 3: Résultats de la consultation des parties prenantes

Lieu	Date	Participants	Points discutés/synthèse
N'Djamena Fédération Nationale des Associations des Parents d'élèves	19/10/21	Bamaye Mamadou Boucar/ Président FENAPET ; DémangassouKadir II/ Directeur Général/Chargé de la Communication FENAPET	La communauté parentale tient beaucoup à l'implication et l'engagement des parents d'élèves au système éducatif tchadien. Elle participe à plus 60% au financement du système (construction des classes, paiement des salaires des enseignants communautaires...). Les parents d'élèves souhaitent que le gouvernement et les partenaires techniques et financiers les associent davantage à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets du secteur éducatif
Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation (DPCPE)	19/10/21	ABAKAR MAHABOUB ABAKAR	Gestion des maîtres communautaires, un maillon important du secteur éducatif. Cette gestion doit se faire dans la cohérence avec les autres parties prenantes du système ; Organisation des ateliers à l'intérieur du pays pour disséminer des documents du projet et permettre

			une meilleure information des parties prenantes à tous les niveaux
Direction Adjoint des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances	15/10/2021	Ramadan Hassane Directeur des Évaluations Environnementales et de la lutte contre les pollutions et nuisances	Difficultés dans l'application des textes en raison des contraintes financières de l'État (mise en place d'infrastructures nécessaire à la gestion des nuisances et pollutions) ; conditions de délivrance du permis environnemental (non-respect des conditions par certains promoteurs)
Agence pour la Promotion des initiatives communautaires en Éducation (APICED)	19/10/21	Démangassou Kadir 2, FENAPET	Gestion des maîtres communautaires ; Appui matériel pour la construction des écoles communautaires ? Cet appui doit être poursuivi dans le cadre du nouveau projet ; renforcement de la collaboration entre les partenaires sociaux de l'école et l'État pour l'obtention de meilleurs résultats scolaires

Il convient de préciser que les échanges avec les parties prenantes concernées est une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet. Ainsi, plusieurs réunions et échanges ont eu lieu entre l'équipe de préparation du Projet, les parties prenantes au Projet (comité de préparation du projet, la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Élèves du Tchad, la Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances, la Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation, ainsi que les services de l'éducation dans les provinces. Ces réunions dont l'objectif était de recueillir les points de vue des parties prenantes sur la situation de l'enseignement de base au Tchad, ont permis d'aboutir à des résultats concrets sur la stratégie de consultations, d'intervention et de recours des bénéficiaires. Les problèmes que rencontre le secteur éducation sont connus de tous : l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur de l'éducation dans un contexte de forte croissance des effectifs scolarisables ; la précarité du statut des enseignants communautaires ; le faible niveau de plusieurs enseignants ; la pauvreté des apprentissages ; l'insécurité physique des maîtres et élèves dans plusieurs zones etc. La résolution de tous ces problèmes requiert une forte implication des parties prenantes dans la préparation et la mise en œuvre des projets du secteur. Aussi, la transparence doit être de mise dans la gestion des ressources financières. Les partenaires sociaux de l'école, notamment les parents d'élèves, les syndicats des enseignants souhaitent être suffisamment informés des décaissements et des résultats obtenus.

3.2 Principaux résultats des consultations publiques lors de l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociales

Les consultations publiques organisées à Mongo, Abéché, Sarh et N'Djamena ont permis aux partenaires sociaux rencontrés (parents d'élèves, syndicats des enseignants, des directeurs d'écoles, des conseillers ...) d'exprimer leurs préoccupations, leurs attentes et de formuler des suggestions et recommandations pour

une amélioration des résultats d'apprentissage de l'éducation de base. Le tableau 4 résume les résultats des consultations :

Tableau 4: Synthèse des consultations du public

Lieu/Acteurs	Points discutés	Risques, préoccupations et craintes	Suggestions et Recommandations
<p><u>Sarh</u> Parents d'élèves ; syndicats du sous- secteur de l'éducation de base ; Inspecteurs de l'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le projet (objectif, composantes, impacts potentiels et mesures d'atténuation et/ou de bonification) - Perceptions des enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à la mise en œuvre du projet - Principales préoccupations et recommandations par rapport au projet 	<ul style="list-style-type: none"> - L'initiative de rencontrer les partenaires pendant la préparation du projet est à saluer, toutefois, le risque que les mêmes partenaires soient ignorés pendant le financement et la mise en œuvre existe - Soutien matériel dans la construction des écoles/ risque de non transparence dans le ciblage des écoles à appuyer - Non transparence dans le recrutement des enseignants - 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'information et la mobilisation des parties prenantes, tout au long de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet - Les critères de choix des écoles à appuyer doivent être dans la transparence sur des bases claires pour toutes les parties prenantes - Le recrutement du personnel enseignant doit être fait sur la base de la compétence et la connaissance des réalités du milieu - Un test écrit et un entretien en phase pratique. - Faire signer par les nouveaux enseignants recrutés le code de bonne conduite.
<p><u>N'Djamena</u> Site des réfugiés et retournés de Gaoui</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance apportée aux réfugiés et retournés dans le domaine de l'éducation des enfants - Difficultés rencontrées par rapport à la scolarisation des enfants - Insertion professionnelle des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon des réfugiés depuis 2016 par les autorités, les ONG et institutions de prise en charge - Risque de délinquance des jeunes (vol, banditisme...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise de l'assistance éducative, alimentaire, sécuritaire ; - Formation des jeunes pour une meilleure insertion professionnelle ; - Sensibilisation sur les risques liés aux VBG et mise en place de programme de prévention

Lieu/Acteurs	Points discutés	Risques, préoccupations et craintes	Suggestions et Recommandations
<p>Mongo Parents d'élèves ; Syndicats du sous-secteur de l'éducation de base ; Inspecteurs de l'enseignement ; Délégation de l'action sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le projet et leur niveau d'implication. - A quand le projet va démarrer les activités dans la province de Mongo et quelles sera leur contribution dans la mise en œuvre du projet - Qualité de l'enseignement et la baisse de niveau 	<p>Manque de confiance des parties prenantes dans la gestion de projet, impliquer toutes les parties prenantes dans les étapes de mise en œuvre ; manque d'enseignants dans les écoles</p> <p>Manque d'infrastructures adéquates, l'Etat doit prendre sa responsabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revenir à l'ancienne méthode de l'enseignement primaire, renforcer la capacité des maitres communautaires ; impliquer davantage les parties prenantes, renforcer l'effectif des enseignants dans le département de Melfi et Magalmé afin de couvrir le besoin effectif des enseignants
<p><u>Abéché</u> Parents d'élèves ; syndicats du sous-secteur de l'éducation de base ; Inspecteurs de l'enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le projet (objectif, composantes et son impact.) - Préoccupations exprimées, arriérées du paiement de salaires des maitres communautaires, manque d'appui et implication des APE dans les activités du projet. - Mauvaise gestion des maitres communautaires et manque de transparence dans la gestion de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ils souhaitent que le projet les associe dès le début de la mise en œuvre jusqu'à la clôture. - Manque de communication sur l'état d'avancement du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les conditions nécessaires à la formation continue des enseignants - Appuyer les APE pour le bon fonctionnement et suivi des écoles. - Appui à l'organisation des journées pédagogiques - Revoir les critères de recrutements des maitres communautaires et le suivi ; - Un test écrit et un entretien en phase pratique. - Faire signer par les nouveaux enseignants recrutés le code de bonne conduite. - Mettre à jour la fiche de présence des enseignants.

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du projet sont des personnes qui ont un rôle dans le projet, qui peuvent être affectées par le projet, ou qui sont intéressées par le projet. Les parties prenantes du projet peuvent être regroupées en parties prenantes primaires qui sont *“des individus, des groupes ou des communautés locales qui peuvent être affectés par le projet, de manière positive ou négative, et de manière directe ou indirecte”, en particulier, “ceux qui sont directement affectés, y compris ceux qui sont défavorisés ou vulnérables” et les parties prenantes secondaires, qui sont “des parties prenantes plus larges qui peuvent être en mesure d’influencer le résultat du projet en vertu de leur connaissance des communautés affectées ou de leur influence politique qu’elles exercent sur elles”*.

Ainsi, les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui (i) sont affectés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement, par le projet (également appelés "parties affectées") ; et (ii) peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées). Il s'agit d'individus ou de groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet et qui ont le potentiel d'influencer le résultat du projet d'une manière ou d'une autre.

4.1 Parties affectées par le projet

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet comprennent :

- Les travailleurs directs, les travailleurs indirects, les travailleurs communautaires ;
- Les enseignants (issus en général de la communauté) ;
- La chaîne d'encadrement (inspecteurs, conseillers, administration centrale) ; ceux-ci peuvent provenir de tous les niveaux de l'administration scolaire ;
- Les élèves ;
- Les parents d'élèves et leurs associations ;
- Les syndicats du secteur de l'éducation ;
- Les managers du projet et les personnes recrutées par le projet (ils seront recrutés sur la base de critères préalablement définis) ;
- Les entreprises contractantes du projet (le choix des entreprises sera fait sur la base des critères définis dans les DAO).

Les travailleurs directs sont les employés du Projet disposant de contrats formels. Les travailleurs indirects sont des agents d'entreprises partenaires du projet et des agents des entreprises en sous-traitance. Les travailleurs communautaires comprennent des personnes ou des groupes employés par le projet pour exercer un travail communautaire.

4.2 Individus ou groupes vulnérables

Il est probable que les parties concernées par le projet dans les communautés incluront des personnes ou groupes vulnérables. Les individus ou groupes vulnérables sont potentiellement affectés de manière disproportionnée et moins capables de bénéficier des opportunités offertes par le projet en raison de difficultés spécifiques d'accès et / ou comprendre les informations sur le projet et ses impacts environnementaux et sociaux et ses mesures d'atténuation. Une attention particulière sera accordée aux impacts négatifs potentiels sur les personnes ou groupes vulnérables qui, en raison de leur position sociale, peuvent être vulnérables aux

changements induits par le PARAEB ou exclus de ses avantages. Dans le cadre du projet les groupes ou personnes susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée sont les suivants :

- Des élèves sans soutien parental ;
- Des personnes handicapées ;
- Des personnes âgées ;des personnes âgées (avec des revenus réduits) peuvent avoir des élèves en charge. Les obligations scolaires (contraintes financières ou participation à des travaux) pourraient les impacter négativement ; les personnes démunies vivants seules ou les veuves ;
- Les malades de VIH/SIDA ;
- Les réfugiés et déplacés internes ;
- Des femmes chefs de ménages ;
- Des jeunes déscolarisés sans soutien ;
- Les filles/adolescents

Le non-respect des droits des travailleurs ou autres acteurs, peut leur faire perdre les avantages liés au Projet et les mettre en position de vulnérabilité. Il est donc important que des clauses relatives au respect des droits des travailleurs soient introduites et vérifiées régulièrement au niveau de ceux qui bénéficieront des financements du Projet et de leurs sous-traitants.

4.3 Les autres parties intéressées par le projet

Les autres parties intéressées concernent des individus, des groupes ou organisations qui ont un intérêt dans le projet, soit en raison de sa localisation, ses caractéristiques, ses impacts, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir également de personnes qui du fait de leur position au sein de la société peuvent influencer le projet et tirer des avantages à leur profit. Les parties intéressées peuvent être des structures de régulation, des responsables gouvernementaux, le secteur privé (détenteurs de pharmacies vétérinaires privées), des personnes influentes au sein de la société (opérateurs économiques, députés, associations, autorités coutumières et religieuses ou des ONG). Un processus continu et transparent de mobilisation des parties prenantes doit permettre d'identifier à temps les différents risques et de leur trouver des mesures d'atténuation appropriées. Aussi, la connaissance et la maîtrise des processus d'utilisation du MGP seront utiles à la communauté.

Les Spécialistesdes sauvegardes environnementales et sociales du projet seront mis à contribution après la réalisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale pour poursuivre l'information et la sensibilisation des populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du Projet. Ils seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du Projet en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Les organisations de la société civile, les ONG et associations œuvrant dans le secteur de l'Éducation, aussi bien locales que nationales seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet.

4.4 Consultation et participation des parties prenantes

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés

pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Ces activités seront sous la responsabilité des Spécialistes en charge de la gestion des risques environnementaux et sociaux de l'UGP du Projet, appuyés par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les ONG/Associations locales, etc. Les Autorités Coutumières et Religieuses seront impliquées au besoin pour informer et sensibiliser les populations locales de leur territoire.

Les canaux de diffusion qui seront utilisés pour la transmission des messages sont : Les radios communautaires, les centres d'appels, les canaux traditionnels (crieurs publics, leaders d'opinion, les évènements culturels comme la cure salée, les marchés etc.).

Au cours du processus de préparation des études de sauvegarde environnementale et sociale une réunion des parties prenantes du PARAEB a réuni à Sarh des parties prenantes au projet (la liste des institutions représentées est portée en annexe). La réunion a été présidée par le consultant junior national.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du Projet, les consultations seront renforcées pour assurer la connaissance en termes d'enjeux et risques négatifs potentiels du Projet par les parties prenantes, l'implication et la participation à la préparation notamment l'évaluation des impacts et la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des documents de mitigation appropriées. Pendant l'exécution du PARAEB, les consultations vont accompagner les activités de suivi environnemental et social. Pendant les évaluations (mi-parcours et finale), elles appuieront la collecte des informations nécessaires au déroulement de ces différentes activités.

5. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1 Synthèse de la mobilisation des parties prenantes lors de la préparation du projet

La mobilisation des parties prenantes implique une bonne connaissance du projet, de ses objectifs, ses activités, les parties prenantes, sa stratégie d'intervention ainsi que les différents risques auxquels il peut être exposés. Les activités de préparation du projet ont été menées de manière participative, et cela doit être poursuivi tout le long du cycle. Les changements dans les interventions de préparation doivent être annoncés et expliqués à l'avance et élaborés en fonction des perspectives de la communauté. Une messagerie réactive, empathique, transparente et cohérente dans les langues locales via des canaux de communication fiables, utilisant des réseaux communautaires et des influenceurs clés et renforçant les capacités des entités locales, est essentielle pour établir l'autorité et la confiance.

5.2 Méthodes de diffusion de l'information

Le Projet utilisera des supports de communication traditionnelle, ainsi que des canaux de communication de masse (télévision, radio, presse écrite, réseaux sociaux) et d'autres canaux de communications.

Communication scriptovisuelle:

- **Panneaux d'affichage** : les panneaux d'affichage peuvent bien fonctionner dans les collectivités rurales et impliquent aussi la diffusion d'informations par le biais des affichages, les grandes voies de circulation, et les entrées des lieux de travail. C'est un support approprié pour diffuser les informations. Les panneaux seront placés dans toutes les zones d'intervention.
- **Boîtes à image** : permet de transmettre les messages à travers les images et touche les cibles et même non alphabétisés.
- **Lettres** : peuvent être utilisées pour transmettre des messages très spécifiques. Alternativement, cela est utilisé comme une méthode formelle pour demander de l'information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.
- **Courriels** : largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG et d'autres acteurs institutionnels. Le partage d'informations, la sollicitation d'experts sur les sauvegardes et la diffusion de documents de sauvegardes directement aux principales parties prenantes peuvent être effectués efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l'organisation de réunions.
- **Journaux** : les journaux sont généralement appropriés pour les annonces formelles ou pour atteindre rapidement un large éventail de parties prenantes. Il est important que le contenu du message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et susceptible de créer un quiproquo, un malentendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Le projet peut divulguer les

informations clés (y compris les annonces de réunions de consultation) dans les journaux nationaux les plus populaires au Tchad.

Les médias audiovisuels

Les principaux médias audiovisuels au Tchad sont la radio et la télévision. Radio et Télévision sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants ou une communication raffinée à venir. Ces médias audiovisuels sont utiles pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Afin de diffuser les informations, le PARAEB utilisera les médias suivants :

- La Radio nationale ou provinciale/locale ou Communautaire ;
- Les chaînes des Télévisions nationales dans tous les chefs-lieux des provinces des zones d'intervention du Projet.

Autres moyens de communication

- **La téléphonie mobile** : l'utilisation du téléphone portable est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses. Cette approche exige la compilation de bases de données antérieures avec numéros de contacts des parties prenantes clés pertinents.
- **Les crieurs publics** : Ces crieurs sont très efficaces pour la large diffusion des informations en langue locale.
- **De séances de théâtre et d'animation dans les langues locales** : permet de transmettre les messages à travers les images, les gestes, les communications orales et de toucher les cibles et même non alphabétisés

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées et aux thèmes abordés. Par exemple, dans toutes les stratégies de communication décrites dans ce document, les questions relatives à l'impact des activités du projet sur les filles et les femmes seront abordées et en particulier sur les risques de VBG/EAS/HS. Les consultations avec les femmes se tiendront de manière séparée de celles des hommes et seront impérativement animées par une/des femme(s). Les filles et les femmes seront également informées du contenu du code de conduite et consultées sur les moyens sûrs et accessibles par lesquels les survivantes d'EAS/HS pourraient signaler une méconduite du personnel du projet, elles seront également informées des services disponibles pour les survivantes de la VBG/EAS/HS dans leurs communautés. Ces consultations se concentreront sur les tendances générales liées aux risques EAS/HS et les défis/obstacles auxquels les membres de la communauté (en particulier les femmes et les filles) sont confrontés et ne devront dans aucun cas essayer d'identifier les survivant(e)s de la violence ni identifier les cas d'expériences individuelles de VBG. Cependant, si une personne, pendant ou après la réunion de consultation, révèle la violence dont elle est survivante, la facilitatrice devra l'orienter vers le fournisseur de services de VBG le plus proche (les informations sur les services disponibles localement devant être recueillies avant les consultations).

5.3 Synthèse des besoins des parties prenantes et méthodes de mobilisation des parties prenantes

- Diversifier les moyens de communication et solliciter davantage les réseaux sociaux et les médias en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, mettre en place des plateformes dédiées en ligne et des groupes de discussion virtuels adaptés à l'objectif, en fonction du type et des catégories de parties prenantes ;
- Utiliser les voies de communication classiques (télévision, presse écrite, radio, lignes téléphoniques dédiées et courrier postal) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux médias numériques ou ne les utilisent pas fréquemment. Les médias classiques peuvent aussi être hautement efficaces pour relayer les informations pertinentes aux parties prenantes, et leur offrir une plateforme pour donner leurs avis et suggestions ;
- Lorsque la concertation directe avec les populations touchées par le projet ou les bénéficiaires de ce dernier est nécessaire, déterminer les moyens de communiquer directement avec chaque ménage touché via une combinaison de messages électroniques ou postaux, de plateformes numériques, de services téléphoniques dédiés gérés par des opérateurs compétents, en tenant compte du contexte ;
- Pour chaque méthode de concertation proposée, indiquer clairement comment les parties prenantes pourront donner leurs avis et commentaires.

Conformément à l'approche de précaution décrite ci-dessus, différentes techniques de mobilisation sont proposées et répondent à différents besoins des parties prenantes, à savoir :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra à la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) de bien identifier ces dernières et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet en veillant particulièrement à assurer l'inclusion sociale des groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir des outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et prise en compte de leurs points de vue ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;
- Concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible en tenant compte et en adaptant les outils et messages aux contextes culturels locaux ;

- Établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en capitalisant sur les leçons apprises des activités d'information et de consultation mises en œuvre jusqu'à présent ;
- Partager l'information et dialoguer sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer une collaboration ouverte et transparente, renforcer l'adhésion et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;

Mettre en place des mécanismes de rétro-information et de gestion des plaintes/griefs qui permettent l'expression et le traitement des plaintes, préoccupations, doléances, retours d'information des personnes affectées et intéressées par le projet ou toute activité qui s'y rapporte ou des personnes qui subissent des VBC/EAS/HS qui sont accessibles aux femmes et aux enfants.

5.4 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment la radio et les télévisions nationales, les radios communautaires ainsi que les journaux de grande audience. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet.

Pour les parties prenantes qui sont instruites et qui ont accès à Internet, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les programmes. Dans la mise en œuvre de ses activités le PARAEB mettra tout en œuvre pour prévenir et limiter les risques de la Covid-19 sur la santé publique dans les zones d'intervention. Le projet soutiendra la campagne nationale de vaccination déployée par les pouvoirs publics auprès de la population en vue de freiner la propagation de la maladie. L'information et la sensibilisation sur le respect des mesures barrières (respecter la distanciation physique, porter un masque, se laver régulièrement les mains, tousser dans le coude replié ou dans un mouchoir, éviter les grands rassemblements etc.) seront poursuivies.

Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Le tableau N° 5 donne la synthèse de la stratégie de diffusion des informations.

Tableau 5: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu du Projet ; - Participation à la formulation des instruments de sauvegarde - Facilitation des consultations 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site par focus groupe ; - Entretien individuel - Diffusion documents projet - Panneaux d'affichage 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale / pendant la préparation 	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination du PARAEB et les Spécialistes Sauvegarde environnementale et sociale - Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation ; - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables 	les responsables du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
	Objectifs, Impacts et mesures d'atténuation des risques liés au projet, opportunités, moyens de participation	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site - Consultation parties prenantes - Diffusion du résumé du projet - Vidéo-conférence 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale / pendant la préparation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale du projet - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables - Consultants ; 	Les responsables des Ministère de l'Éducation et de la Promotion Civique UGP
Exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu des documents de sauvegarde environnementale et sociale - Méthodes de mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales - Échéance de mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementales et sociales 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur sites - Diffusion documents - Panneaux d'affichage - Formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion des acteurs institutionnels/pendant toute la phase d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> - MENPC - Comité de Pilotage du Projet - TTL Projet - UGP PARAEB - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables - PAP potentiels 	Comité de pilotage Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle et responsabilités des différents acteurs chargés de la mise en œuvre 				
Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi - Méthodes/techniques de collecte des données - Rôles des acteurs dans collecte données - Période de collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site - Diffusion documents - Formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau UGP - Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - MENPC - Comité de Pilotage du Projet - UGP PARAEB - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables 	Spécialistes Suivi-Évaluation/UGP L'Évaluation finale sera effectuée par un expert indépendant

5.5 Stratégie proposée pour les consultations

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques, notamment les directions techniques du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Protection Civique ; la Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation ; La Fédération Nationale des Associations des Parents d'Élèves ; les syndicats des enseignants ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet (enseignants, les associations parentales, la structure d'encadrement ...) ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs des écoles communautaires. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

5.6 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés se reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique sera fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- Organiser selon la disponibilité des entretiens individuels ou focus groupes avec les femmes
- Impliquer les groupes d'enfants, jeunes ou filles et adolescentes
- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ;
- Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

Il convient de souligner que les consultations avec les femmes/filles devront se concentrer sur les risques de EAS/HS auxquels elles pourraient être confrontées pendant la mise en œuvre du projet mais ne devront jamais examiner les expériences individuelles de VBG ou chercher à interroger les survivantes de la VBG.

5.7 Calendriers

La Banque mondiale exigera de l'Emprunteur qu'il communique suffisamment d'informations sur les risques et effets potentiels du projet dans le cadre de ses consultations avec les parties

concernées. Ces informations seront communiquées dans des délais raisonnables, dans un lieu accessible et sous une forme et dans des termes compréhensibles pour les parties touchées par le projet et les autres parties concernées, conformément à la NES no 10, afin que celles-ci puissent contribuer valablement à l'élaboration des mesures de conception et d'atténuation envisagées dans le cadre du projet.

La stratégie proposée dans le PMPP prévoit différents moyens pour consulter les parties prenantes touchées par le projet. À l'issue de ces consultations, il conviendra de publier un PMPP actualisé.

5.8 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'unité de coordination du projet comportera en son sein des experts en charge des questions environnementales et sociales. Ils seront chargés de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UGP du PARAEB sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Pour les personnes ne sachant ni lire, ni écrire, le projet doit leur assurer la traduction orale des documents. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue (expliquée à la personne concernée) ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet (cf. tableau N° 6)

Tableau 6: Stratégie pour les consultations dans le cadre du PARAEB6

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
PHASE DE PREPARATION DU PROJET					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Élaboration des documents de sauvegarde Environnementale et sociale du Projet (Plan de Mobilisation des Parties Prenantes ; Cadre de Gestion Environnementale et Sociale	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale Réunion des parties prenantes du niveau national s'est tenue	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet Sarh le 22/10/21	Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale du PARAEB Personne-Ressource Cabinet des Ministres concernés ; (MENPC) UGP PARAEB	Les responsables des Ministères concernés, UGP PARAEB
PHASE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET					
Mise en œuvre des mesures préconisées dans le CGES	Information et consultation sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	Sélection environnementale et sociale au moyen de formulaires de sélection (screening) Réalisation d'études environnementales et sociales complémentaires (réunions, entretiens, focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation, etc.) Mise en œuvre des mesures des PGES Suivi-évaluation de l'exécution des PGES validés (Fiches de suivi, Réunions formelles et entretiens	Tout le long de la mise en œuvre du Projet, avant les travaux de génie civil Tout le long de la mise en œuvre du Projet, pendant les travaux de génie civil	Groupes vulnérables PAP Autorités locales Communautés & ONG locales	Coordonnateur, Spécialiste gestion environnementale, et sociale et Spécialistes Passation de marché et Suivi-évaluation de l'unité de coordination du projet Spécialiste gestion environnementale, et sociale

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
		individuels ou de groupe avec les parties prenantes)			
PHASE DE SUIVI -EVALUATION MISE EN ŒUVRE DU PMPP					
Suivi d'exécution du PMPP	Élaboration des Rapports	Visite de terrain Réunion des parties prenantes	Tout le long du cycle du Projet	Ministères ; UGP projet ; Direction Évaluation Environnementales ; FENAPET, Syndicats	UGP ; Expert S&E Spécialiste gestion environnementale, et sociale
Évaluation de mise en œuvre du PMPP	Élaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain Atelier des parties prenantes	Mi-parcours ou à la clôture du Projet	Parties prenantes Consultants	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet

5.9 Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

5.9.1 Ressources

Dans le cadre du PARAEB, les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes concernent essentiellement les ressources financières et humaines. Ainsi, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) seront les Spécialistes des sauvegardes sociales environnementales et sociales de l'UGP. Ils seront appuyés par les structures du projet présentes sur le terrain et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne, en l'occurrence l'expert en charge des sauvegardes sociales au sein de l'UGP.

Quant aux finances, les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet. Un budget indicatif de 86 millions de F CFA, soit 156,363 USD est élaboré pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes (tableau 7) :

Tableau 7: Budget estimatif des activités de mobilisation

Activité	Quantité	Coût unitaire (F CFA)	Total (en F CFA)	Total en \$US¹
Publicité dans les journaux/radios/TV	5	5 000 000	25 000 000	45,454
Réunions de consultation (locations de salles, fournitures, dépenses diverses)	20	2 000 000	40 000 000	72,727
Évaluation des résultats de mobilisation des parties prenantes	1	15 000 000	15 000 000	27,272
Communication liée à la mise en place et la mise en œuvre du MGP	1	6 000 000	6 000 000	10,909

¹Taux de change 1\$US = 550 F CFA

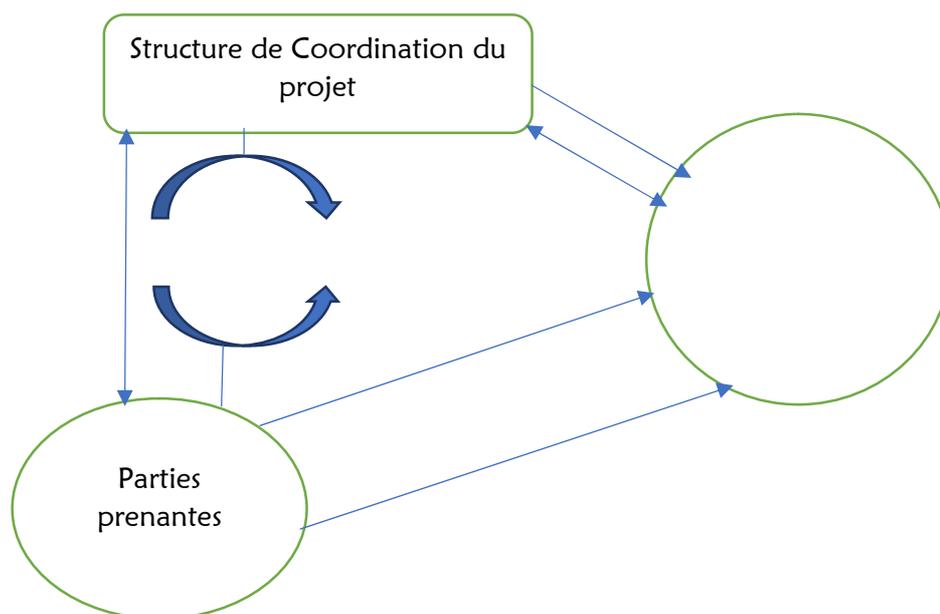
TOTAL		86 000 000	156,363
-------	--	------------	---------

5.9.2 Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. À ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale. L'expert en sauvegarde sociale animera le processus de mobilisation des parties prenantes. Il sera appuyé dans sa tâche par le Coordonnateur du projet, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. Comme appui extérieur, le spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur des consultants externes, notamment pour l'évaluation indépendante de la performance des activités de mobilisation des parties prenantes.

Les informations seront transmises au spécialiste en sauvegarde sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

Figure 2 : schéma du processus de gestion de l'information



6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU PARAEB

6.1. Mécanisme de Gestion des Plaintes du PARAEB

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes permet de recevoir, traiter, enquêter et répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par les PAPset autres parties prenantes de façon diligente et impartiale.

Les principes fondateurs du Mécanisme de Gestion des Plaintes sont la transparence, la diligence, l'impartialité et l'inclusivité. Aussi, les choix et les besoins des survivant-es seront au centre des processus décisionnels, des procédures de gestion des plaintes et autres activités entreprises, tel que le référencement vers les services de prise en charge. Une telle approche permettra de :

- Créer un environnement favorable, digne et protecteur pour les survivant-es;
- S'assurer que le consentement éclairé des survivant-es est systématiquement obtenu ;
- Respecter leurs droits, souhaits et choix ;
- Maintenir la confidentialité à tout moment ;
- Préserver l'intégrité morale et physique des survivant-es tout au long du processus de gestion des plaintes

Le projet se doit de prendre les mesures appropriées pour que les comités de gestion des plaintes soient mis en place dans toutes les zones d'intervention et qu'ils soient dotés de moyens nécessaires à leur fonctionnement (registres, fournitures etc.). A la phase de mise en œuvre du Projet, le MGP sera mis en place sur la base des étapes décrites ci-dessous. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du PARAEB.

Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté pour recueillir et traiter les plaintes liées aux EAS/HS. Il devra, notamment, permettre plusieurs canaux de signalement, sûrs et accessibles, avec des femmes comme points d'entrée, identifiées par les groupes de femmes lors des consultations communautaires. Les plaintes EAS/HS ne feront jamais l'objet de traitement/résolution à l'amiable. Le mécanisme de gestion des plaintes sera fondé sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas, la sécurité des survivants-es, l'obtention du consentement éclairé et le référencement vers des structures locales de prestations VBG ((au moins une assistance médicale, psychosociale et une aide juridique). Un registre séparé pour l'enregistrement des plaintes qui sera géré par une ONG ou autre entité. Une fiche de notification pour les plaintes EAS/HS sera utilisée et est annexée à ce document.

Le MGP se déploie en neuf étapes suivantes :

❖ *Étape 1 : réception et enregistrement des plaintes*

Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du Projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité national de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires. Le plaignant reçoit un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes sont les boîtes à plaintes, le téléphone, l'internet, la saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales, association de défense des droits humains, etc.).

❖ **Étape 2 : étude des plaintes**

Un tri est opéré pour distinguer les plaintes sensibles (VBC, VCE, exclusion...), non sensibles (informations sur le projet, qualité des services...) ou farfelues (sans lien avec les activités du projet) et une procédure d'étude adaptée à chaque type est adoptée.

Les plaintes sensibles pourraient comprendre : les viols, les violences sexuelles dont le harcèlement sexuel (HS) et les faveurs sexuelles, les violences basées sur le genre, dont exploitation et abus sexuel et exploitation des enfants, les agressions physiques (un acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle), les violences psychologiques (intimidation, humiliation, chantage, proposition déplacée etc.), la dégradation des mœurs, les privations de ressources et d'opportunités ou de services etc.

Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance nationale. Les comités locaux de traitement des plaintes seront mis en place dans les différentes zones d'intervention. Le comité comprendra : le chef de village ou son représentant, un représentant des parents d'élèves, une représentante des associations féminines, des représentants des personnes ou groupes affectés par le projet, un agent du projet, un membre de l'ONG ou des associations d'appui etc. Au besoin les comités seront créés aux différents échelons administratifs (local, départemental, provincial et national). L'instance nationale pourrait être abritée par le projet.

Les plaintes VBG seront traitées différemment par une ONG qui appuiera le projet dans ce domaine. Ces plaintes seront redirigées vers le partenaire d'appui du projet via les points focaux VBG sur les sites d'intervention. Les plaintes sensibles, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises au niveau national qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes. Pour les plaintes relatives aux EAS/HS, il sera essentiel d'assurer le référencement des survivants-es vers les services de prise en charge ; ce référencement pourra se faire au travers d'une ONG ou autre entité recrutée par le projet. Cette entité permettra également de gérer un registre séparé pour la réception de telles plaintes. L'issue du traitement de la plainte est adressée directement au plaignant. Le temps nécessaire à l'analyse d'une plainte ne peut excéder une semaine ou cinq (05) jours ouvrables après accusé de réception pour les plaintes non sensibles et dix (10) jours ouvrables pour celles sensibles. Il est à noter que les instances indiquées ne sont pas encore mises en place et quelles se feront dans le cadre de la mise en place du mécanisme de gestion du Projet.

❖ **Étape 3 : investigation sur la vérification du bien-fondé de la plainte**

À cette étape seront collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse aux interrogations ou réclamations du plaignant. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des

compétences spécifiques qui peuvent ne pas être directement disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées. Un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables après la classification et l'analyse préliminaire est retenu pour cette étape pour toutes plaintes nécessitant des investigations supplémentaires pour sa résolution.

Le comité de gestion comprend les membres suivants :

- Un Président ou une présidente :
- Un Secrétaire Général
- Un Chargé de communication
- Une Secrétaire Chargée du Genre
- Une Chargée de communication

Les experts environnement et social du projet pourraient aider dans le processus d'investigation.

La vérification des plaintes EAS / HS ne visera qu'à confirmer le lien entre la plainte et le projet et ne tentera jamais d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'auteur présumé, car cela relève de la compétence des autorités judiciaires (si le survivant choisit pour poursuivre cette voie).

❖ **Étape 4 : Propositions de réponse**

Sur la base des résultats des investigations, une réponse est adressée au plaignant. Cette réponse met en évidence la véracité des faits décriés ou au contraire, le rejet de la plainte. Il est notifié à l'intéressé par écrit, qu'une suite favorable ne peut être donnée à sa requête que si les faits relatés dans la requête sont fondés et justifiés après les résultats des investigations. Lorsque la plainte est justifiée, l'organe de gestion des plaintes (selon le niveau), notifie au plaignant par écrit, les résultats clés de leurs investigations, les solutions retenues à la suite des investigations, les moyens de mise en œuvre des mesures correctrices, le planning de mise en œuvre et le budget. La proposition de réponse intervient dans un délai de deux (2) jours ouvrables après les investigations.

Pour les plaintes de EAS/HS, il sera vital d'assurer le référencement des survivants-es vers les structures de prise en charge médicale, psychosociale et juridique après avoir obtenu le consentement éclairé du/de la survivant-e. Le référencement sera fait dans le respect de la dignité et des droits du ou de la survivant-e, en s'assurant de son consentement éclairé, la préservation de son intégrité morale et physique, tout en observant la confidentialité à toutes les étapes de la procédure.

❖ **Étape 5 : Révision des réponses en cas de non résolution en première instance**

Les mesures retenues par les organes du MGP peuvent ne pas obtenir l'adhésion du plaignant. Dans ce cas, il lui est donné la possibilité de solliciter une révision de la résolution du comité de gestion des plaintes saisi. La durée de la période admise pour solliciter une révision des décisions est de dix (10) jours ouvrables au maximum à compter de la date de réception de la notification de résolution de la plainte par le plaignant. Dans ce cas, l'organe de gestion dispose de cinq (5) jours ouvrables pour reconsidérer sa décision et proposer des mesures supplémentaires si besoin ou faire un retour à la requête du plaignant. Au cas où la révision

n'offre pas de satisfaction au plaignant, ce dernier est libre d'entamer, à ses frais, une procédure judiciaire auprès des instances habilitées. Si à l'issue de la procédure, il s'est avéré que le projet n'a pas fait preuve de la diligence requise dans le traitement de la plainte, la victime sera remboursée par le projet pour les frais encourus.

❖ **Étape 6 : Mise en œuvre des mesures correctrices**

La mise en œuvre des mesures préconisées par la résolution du comité de gestion des plaintes ne peut intervenir sans un accord préalable des deux parties. La procédure de mise en œuvre de (des) l'action/actions correctrice(s) sera entamée cinq (05) jours ouvrables après l'accusé de réception par le plaignant, de la lettre lui notifiant les solutions retenues et en retour à la suite à l'accord du plaignant consigné dans un Procès-Verbal (PV) de consentement. L'organe de gestion des plaintes mettra en place tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre des résolutions consenties et jouera sa partition en vue du respect du planning retenu. Un PV signé par le Président du comité de gestion des plaintes saisi et le plaignant, sanctionnera la fin de la mise en œuvre des solutions. Aussi, il est important de souligner que les sanctions seront prises conformément aux dispositions prévues dans les codes de conduite.

❖ **Étape 7 : Clôture ou extinction de la plainte**

La procédure sera clôturée par les instances de l'organe de gestion des plaintes si la médiation est satisfaisante pour les différentes parties, en l'occurrence le plaignant, et l'entente prouvée par un PV signé des deux parties. La clôture du dossier intervient au bout de trois (03) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse attestée pour les instances locales ou intermédiaires et de cinq (5) jours ouvrables par l'instance nationale. L'extinction sera alors documentée par ces différentes instances selon le/les niveaux de traitement impliqués.

En ce qui concerne les cas de EAS/HS, le/la survivant-e doit être informé(e) par le prestataire de service de VBG de l'issue de la vérification une fois celle-ci conclue. Avant cela, le prestataire de service de VBG prend le temps de mettre en place un plan de sécurité pour le/la plaignant(e), si celle s'avère nécessaire. L'auteur est aussi notifié par le représentant approprié au sein de sa structure, seulement après que le/la plaignant/e a été informé/e. Le prestataire de services de VBG continue à jouer un rôle d'accompagnement auprès du/de la survivant(e) tout en respectant les choix et volontés de ce/cette dernier (ère).

❖ **Étape 8 : Rapportage**

Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du PARAEB seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

Toutes les réactions et plaintes enregistrées seront publiées, tout en gardant l'identité des plaignants non disponible, sur le site web du projet, ainsi qu'un numéro de plainte pour aider le plaignant(e) à suivre l'évolution de son dossier.

Ces informations seront internes et disponibles à l'Unité de Gestion du Projet. Par ailleurs, C'est le Spécialiste en Sauvegardes sociales du projet qui en est le responsable.

Le spécialiste des sauvegardes sociales du projet sera en charge du suivi du MGP et suivra l'évolution des plaintes individuelles EAS/HS en relation avec le prestataire VBG qui appuiera le projet. Les commentaires seront reçus par le prestataire et le projet dans le respect des délais et de la dignité des survivants-es. Des indicateurs sur le traitement des plaintes et la performance du MGP seront régulièrement suivis et renseignés par le projet.

❖ *Étape 9 : Archivage*

Le PARAEB mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

6.2. Actions envisagées

Les actions seront mises en œuvre en vue d'assurer la fonctionnalité du MGP. Ces dernières sont récapitulées dans le tableau 8 :

Tableau 8: Mise en œuvre du MGP

Actions	Responsables	Acteurs associés	Échéance	Budget prévisionnel en FCFA	Coût en \$US
Élaboration (préparation et validation) du MGP du PARAEB	Spécialiste Sauvegarde et Sociale, Coordonnateur	Coordonnateur de l'UGP ; Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Deux mois après recrutement de l'équipe du Projet y compris des experts en charge des questions environnementales et sociales	5 000 000	9,090
Mise en place des différents organes (village, commune, région et national) du mécanisme de gestion des plaintes (en les adaptant aux mécanismes déjà existants et fonctionnels en les renforçant au besoin)	Coordonnateur de l'UGP	Spécialiste Sauvegarde Sociale	Trois mois après la finalisation du document du MGP	12 000 000	28,818

Actions	Responsables	Acteurs associés	Échéance	Budget prévisionnel en FCFA	Coût en \$US
Formation des points focaux sur l'approche centrée sur les survivants-es	Spécialiste Sauvegarde Sociale et prestataire VBG	Cadres du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	Après l'identification des points focaux	5 000 000	9,090
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP, y compris l'approche centrée sur les survivant-es et la spécificité du traitement des plaintes relatives aux EAS/HS	Spécialiste Sauvegarde Sociale	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Deux mois après la mise en place des organes	7 000 000	12,727
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit du personnel et des communautés	Spécialiste Sauvegarde Sociale	Autres spécialistes du Projet ; Services techniques ; Consultants	Permanent	5 000 000	9,090
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP	Coordonnateur de l'UGP	Spécialiste Sauvegarde Sociale Responsable Service Financier	Dès mise en place des organes	6 000 000	10,909
Élaboration des outils de travail nécessaires	Spécialiste Sauvegarde Sociale	Consultants	Dès mise en place des organes	PM	
TOTAL				40 000 000	72,727

Le mécanisme de gestion des plaintes doit, autant que possible, reposer sur les systèmes traditionnels de gestion des conflits (bien que ces instances traditionnelles ne seront pas impliquées dans la gestion des plaintes relatives aux EAS/HS). Le projet doit assurer le bon fonctionnement du mécanisme en lui assurant les ressources nécessaires pour les fournitures, les équipements et le déplacement des membres des comités de conciliation.

7. Suivi et établissement des rapports du PMPP

7.1. Participation des différents acteurs concernés au comité de suivi

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer que les mesures d'atténuation sont mises en œuvre telles que prévues et que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du PMPP soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et effective à tous les processus.

Dans cette optique, les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP est le Spécialiste en sauvegarde sociale, qui sera assisté de l'Expert en sauvegarde environnementale et du Spécialiste en suivi-évaluation du Projet. Un processus de suivi participatif doit être mis en œuvre de façon à permettre aux parties prenantes de participer activement aux activités de suivi et évaluation du projet.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de mobilisation des parties prenantes :

- 80 % des parties prenantes satisfaites de la communication du projet ;
- 90 % de plaintes sont résolues de manière satisfaisante et localement ;
- Au moins 5 réunions sont organisées chaque année avec les parties prenantes ;
- Nombre de décisions prises lors des consultations avec les parties prenantes et le nombre de celles qui ont été exécutées (cible à préciser) ;
- Nombre totale de femmes participantes comparées au nombre total des participants dans des activités du PMPP (60% de femmes au moins).
- Nombre d'activités de mobilisation auprès des personnes vulnérables et des groupes/représentants.

7.2. Le rapport aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

L'UGP garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du Projet PARAEB, les parties prenantes (notamment les populations touchées) participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes

Le spécialiste en sauvegarde sociale, assisté de l'expert en sauvegarde environnementale et du spécialiste en suivi-évaluation du projet auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation élaboré. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En

plus de l'élaboration des procès-verbaux des réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Ils évoqueront dans leur rapport de communication et ce tous les 6 (six) mois, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre.

CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du PARAEB. Il fait partie des documents requis par la Banque mondiale en vue de garantir la performance environnementale et sociale du projet avec la participation et l'implication des parties prenantes. Il identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du PARAEB au financement de la Banque mondiale. Il est élaboré suivant une approche participative qui a nécessité la consultation des principales parties prenantes au projet. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre de PARAEB, pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du PARAEB. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse.

Annexes :

Figure 3: Photo de la consultation publique à Mongo



Figure 4: Photo de la consultation publique à Abéché



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des institutions et personnes rencontrées

- APICED : Agence pour la Promotion des initiatives communautaires en Éducation
- FENAPET : Fédération Nationale des Associations des Parents d'Élèves du Tchad
- DPCPE : Direction des Projets, de la Coopération, et du Partenariat en Éducation
- DELCPN : Direction des Évaluations Environnementales et de la Lutte contre les Pollutions et les Nuisances.
- Délégation de l'Action Sociale d'Abéché
- Délégation nationale de l'éducation d'Abéché
- Commune d'Abéché
- Siège de l'Association des Parents d'Élèves d'Abéché
- Délégation de l'Action Sociale de Mongo
- Délégation nationale de l'éducation de Mongo
- Commune de Mongo
- Siège de l'Association des Parents d'Élèves de Mongo
- Siège du syndicat des enseignants de Mongo
- Délégation nationale de l'éducation de Sarh ?
- Syndicats des enseignants de Sarh,
- Responsables de l'Association des Parents d'élèves de Sarh
- Responsables écoles privées de Sarh
- Commune de Sarh.

Annexe 2 : Liste de présence aux consultations publiques

	President Union adip antement abg A.P.C. Baku-koh	66361713 99181594
2)	TATOUJIBE - TIGAYE Sg de la CRAPE/IC	66-67-12-62
3 -	MADJYENGUE NANGASSAL SET-NC	6635025
4 -	DIRAN JANVIER SET-NC	6680070
5	MBANAKIL NDOUBOOLGA C.E.G. Feminin	6647800
6	TOLLOUMBAYE BLAISE C.E.G. Feminin	66274735
7	TAMUDE AJENAI JESS Inspecteur Dept (PI)	66359267
8	WAKABOUWA DJIM Enseignant Pasteur 2	66708848 664711
9	SELE DJASSINDI UST/HC	6636538
10	NDOMASSAL NAMBATIO enseignant	6698692
11	NGARDJINETI Samuel retraite achimouel	6635284
12	Kadidja Kossi	

N°	Nom & Prénom	Fonction	Contact
01	Mahamat Rima Moussa	Planificateur de l'IPSP	666655378 99891587
02	Aoude Abdallah	Chargé des Examens et des Concours	63347814 95719462
03	Mahamad Badjoury Abba	Chef de personnel	66422661 95524555
04	Abdallah Abderahman Seïd		66754280
05	Mahamat Ahmat Abderamane	S.G Maire	60870908
06	Hassan Souleyman	Maire	66754987
07	Mme Nékamoudji Dionbague	Déléguée AS	66241882
08	Maimouna Moussa	présidente Celiap	66776728
09	Ousmane Adoum Djarma		66038743 95587872
10	Hisseine tadjatine Issa	Assistant Social	63220601 92167301

Liste de presence du 22 - 25 octobre 2021
 Consultation publique à Abeche'

N°	Nom & prenom	Fonctions	Contact
01	Houssein Ibrahim Abdoulaye	Délégué Education	63398238
02	Mahamat Youssef	S-G provincial SET	66253382
03	Abdel Aziz Moukhtar	président APE	66235737
04	Zara Mahamat Hassen	Parent d'école	
05	Abdelkerim Nousse	Parent d'école	66655999
06	Dangar Sayam	Parent d'école	62464265
07	Achta Djibrine	Parent d'école	65110720
08	Mouctar Ouchar	membre des syndicats	62262626

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA PROMOTION CIVIQUE
 DU PROJET D'AMELIORATION DES RESULTATS D'APPRENTISSAGE DE L'EDUCATION DE BASE (PARAEB) AU
 TCHAD (PARAEB).

PREPARATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

CONSULTATION PUBLIQUE

LISTE DE PRESENCE

LIEU: *Nongo*
 DATE: *20/10/21*

N°	Nom et Prénom	Fonction / statut	Contact/Phone	Signature
01	<i>DEBIBANZI Habet</i>	<i>Consultant National</i>	<i>63598238</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>M. Nkharndji Dionbague</i>	<i>Délégué AS</i>	<i>66241882</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>Maimouna Moussa</i>	<i>présidente Celi af</i>	<i>66776728</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Lusmane Assan Giasma</i>	<i>APAS - G 354</i>	<i>66 03 92 48 95 58 78 72</i>	<i>[Signature]</i>
04	<i>Housseine Radjadjine</i>	<i>Assitant social</i>	<i>63220601-92167301</i>	<i>[Signature]</i>
05	<i>MAHAMAT MOUSSA IBRAHIM</i>	<i>stagiaire</i>	<i>91234350/69252662</i>	<i>[Signature]</i>

PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL, PHASE II (PRAPS 2)
PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)

Mongo

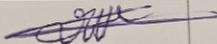
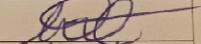
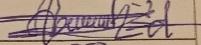
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA PROMOTION CIVIQUE
DU PROJET D'AMELIORATION DES RESULTATS D'APPRENTISSAGE DE L'EDUCATION DE BASE (PARAEB) AU
TCHAD (PARAEB).

PREPARATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
CONSULTATION PUBLIQUE

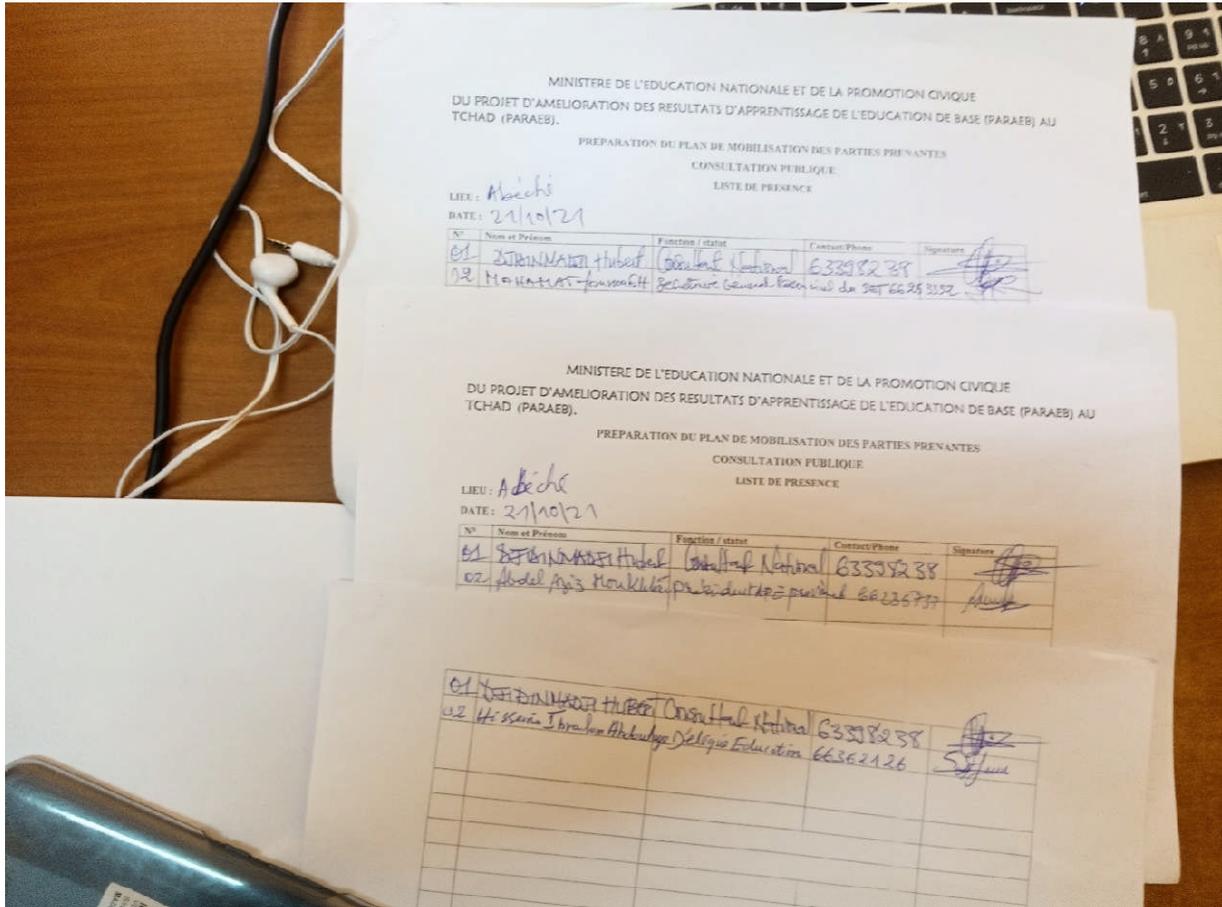
LISTE DE PRESENCE

LIEU: Mongo

DATE: 20/10/21

N°	Nom et Prénom	Fonction / statut	Contact/Phone	Signature
01	MAHAMAT RIMA MOUSSA	Planificateur de la DPEN	66 66 55 37 99 99 15 8 7	
02	AOUDDO ABDALLAH	chargé des examens / Cor.	63 34 73 14 95 71 94 62	
03	MAHAMAD BADIJURY ABBA	chef de Personnel	66 42 26 61 95 52 45 55	
04	Abdallah Abderrahman Seid	Intendant	66 35 42 30	
05	DEJIBIKMAZI HUBERT	Consultant National	63 35 72 38	

ABECHE



Procès-verbal



Lieu Délégation de l'éducation nationale d'Abéché
Date 21 octobre 2021
Président de séance DJIDINMADJI HUBERTI
Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés

- Projet PARAEB
- Le paiement des maîtres communicaire
- L'implication des parties présentes

2. Questions posées

- Que faire pour améliorer le projet PARAEB ?
pour rapport aux projets antérieurs ?

3. Préoccupations exprimées

- Mauvaise gestion des maîtres communicaire
- Manque de transparence dans la gestion des projets

4. Réponses apportées

- Impliquer les différents parties présentes dans la gestion du projet PARAEB

5. Suggestions et recommandations

- Il ne faut pas toujours attendre de la fin des projets pour évaluer
Apporter l'aide aux élèves

6. Conclusion

- Les parts de la délégation sont cruciales au projet et l'éducation de base est très importante, il faut revoir les conditions nécessaires à la formation continue des enseignants, les supports et étendre le projet pour plus d'impact positif. Organiser les journées pédagogiques

Procès-verbal

Lieu siège du syndicat des enseignants de Abéché

Date 21/10/2021

Président de séance DJIBINMADJI Hubert

Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés

- Les projets antérieurs avec les résultats
- motifs des signifiants dans le projet PARES

2. Questions posées

- La langue mondiale a-t-elle pensée comment perfectionner les supports d'enseignement en tenant compte de l'environnement de l'apprenant?

3. Préoccupations exprimées

- Qualité d'implication des parties prenantes
- Mauvais recrutement des maîtres communautaires

4. Réponses apportées

- des supports pour les enseignants, et les apprenants - part parties des quatre composantes du projet

5. Suggestions et recommandations

- Revue le recrutement des Maîtres Communautaires
- Assurer le suivi rigoureux des enseignants et des responsables pour une bonne gestion.

6. Conclusion

Faire un recensement physique des maîtres communautaires, des enseignants en charge de l'éducation dans les classes. Le syndicat des enseignants d'Abéché travaillera avec toutes les parties prenantes. Evaluer les enseignants en mettant l'accent sur l'enseignement de qualité.



Procès-verbal

Lieu Délégation Nationale de l'éducation de Mongo

Date 20 octobre 2021

Président de séance DJIANMADJI HUBERT

Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés

- Projet d'amélioration des résultats d'apprentissage de l'éducation de base.
- La faisabilité du projet et l'implication des parties prenantes.

2. Questions posées

- Comment améliorer la gestion du projet pour un bon résultat?
- Le projet va s'installer quand à Mongo?

3. Préoccupations exprimées

- Plusieurs projets ont échoué pour beaucoup de raisons alors comment gagner la confiance des parties prenantes.

4. Réponses apportées

- Nous sommes dans la logique d'amélioration, c'est pourquoi, nous corrigeons les insuffisances

5. Suggestions et recommandations

- Faire revenir l'ancienne méthode manuelle et Pointa pour une bonne qualité de l'éducation de base.

6. Conclusion

Doter les responsables des structures et encadrer pour assurer un bon suivi.
Bonne gestion du projet pour que l'impact soit ressentit au niveau provincial. Donner le fond du projet dans les banques. Arrêter le recrutement des maîtres communales.

66 23 5937 Auct

Procès-verbal

Lieu Siège provincial de l'Association des parents d'élèves
Date 21 octobre 2021
Président de séance DJI DINMADJI Hubert
Etaient présents (voir liste en annexe)

1. Points discutés

le projet PAPAEB et son apport à l'éducation de base et la contribution des APE à sa réussite.

2. Questions posées

- Comment assurer les succès des enseignants?
- Impliquer les APE est gage de réussite?

3. Préoccupations exprimées

- le problème de paiement des maîtres Com, le manque de matériel ou cumul des matières pose problème et nuit à l'enseignement

4. Réponses apportées

L'implication des parties prenantes est la raison du plan de mobilisation des parties prenantes et les APE sont indispensables.

5. Suggestions et recommandations

- fiche de gestion et absence ou présence des enseignants
- sensibiliser les parents et les responsables

6. Conclusion

L'APE encourage le renforcement de la présence des enseignants, sensibiliser les parents à amener les enfants à l'école, le succès des maîtres Communautaires, le renforcement des enseignants formés des écoles normales et institutives. Le recyclage reste indispensable...

Fiche de réception de plaintes liées aux EAS/HS parties 1 (fiche d'enregistrement du nom/code et de consentement)

(Ces fiches seront adaptées en fonction des outils de collecte de données d'EAS/HS et bases de données déjà utilisées par les prestataires de services). Elles seront utilisées par le prestataire VBG)

Formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 1)

Avant le début de l'entretien, rappelez à la/au plaignant/e que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et seront traités avec soin. Ces informations ne seront partagées que sur son consentement avec le MGP du projet XXX. Elle/il peut refuser de répondre à n'importe quelle question.

1. Nom du/de la plaignant(e) :

2. Code de la plainte :

3. Numéro de téléphone/adresse du/de la plaignant(e) :

4. Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à être orienté(e) vers le mécanisme de gestion des plaintes du projet XXX?

Oui

Non

N.B Cette information doit être conservée séparément du reste du formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 2), dans une armoire sécurisée et verrouillée.

Fiche de réception de plaintes liées aux EAS/HS parties 2 (fiche de consentement et de description des faits)

Formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 2)

Avant le début de l'entretien, le prestataire de services devrait rappeler à son client que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et traités avec soin. Ces informations ne seront partagées que sur son consentement avec le MGP du projet XXX. Elle/il peut refuser de répondre à n'importe quelle question.

Partie A :

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP?

Oui Non

SI OUI, veuillez remplir le formulaire dans sa totalité.

SI NON, veuillez demander le consentement du (de la) plaignant(e) uniquement pour partager, de façon anonyme, 1) le code de la plainte, 2) le type d'incident rapporté ainsi que la date et la zone de l'incident, 3) le lien de l'auteur présumé avec le projet (si connu), et 4) l'âge et le sexe du/de la survivant(e).

Expliquer que cette information ne sera utilisée par le projet que dans l'objectif de recueillir des informations sur les risques créés par le projet pour la sécurité et le bien-être des femmes et filles dans leur communauté et de prendre des mesures afin d'atténuer ces risques. Aucune donnée spécifique à l'incident en question, y compris l'identité du/de la victime, la localisation spécifique, etc., ne sera partagée en dehors du prestataire.

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à partager les données notées ci-dessus ?

Oui Non

Si OUI, veuillez remplir le reste du formulaire ci-dessous.

Si NON, veuillez ne pas remplir le reste du formulaire.

Partie B :

Date de la réception de la plainte (jour, mois, année) :

Code de la plainte :

Âge et sexe du/de la victime :

Fille (<18)

Femme (>=18)

Garçon (<18)

Homme (>=18)

Heure, zone et date de l'incident rapportés par le/la victime :

Le nom/surnom/identité de l'auteur(s) présumé(s) est-il connu ? Connu Inconnu

Nom(s) : _____

Fonction(s), si connue(s) : _____

Selon le/la plaignant(e), veuillez vérifier si l'auteur présumé est lié au projet :

Oui

Non

Inconnu

Fonction de l'auteur présumé (si connu) :

Prière d'inclure une description physique de l'auteur présumé, si possible :

L'identité des témoins le cas échéant :

Compte rendu précis de ce qui a été dit par le/la victime :

Type de VBG rapporté (classification GBVIMS) :

Viol

Agression sexuelle

Prière de préciser si pertinent :

Exploitation et abus sexuels

Harcèlement sexuel

Agression physique

Violence psychologique/émotionnelle

Mariage forcé

Déni de services, ressources ou opportunités

Quelqu'un d'autre est-il au courant ou a-t-il été mis au courant de la situation ?

Oui Si possible, identifier qui ? _____

Non

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ? Oui Non

SI OUI, préciser les services reçus :

Médicaux

Psychosociaux

Juridiques

De sûreté/sécurité

Autres Veuillez spécifier :

Autres observations pertinentes du prestataire :

N.B : Cette information doit être conservée séparément du reste du formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 1), dans une armoire sécurisée et verrouillée.

Fiche de notification/rapportage des plaintes liées aux VBG/EAS/HS (pour la structure faisant l'examen de la plainte)

Outil de rapportage de résultats des vérifications des plaintes liées aux EAS/HS

Date de réception de la plainte auprès du prestataire (jour, mois, année) :

Code de la plainte (tel que rapporté par le prestataire) :

Âge et sexe du/de la victime :

Fille (<18)

Femme (>=18)

Garçon (<18)

Homme (>=18)

Date de l'incident (jour, mois, année) :

Zone de l'incident :

Lien de l'auteur présumé au projet :

Oui

Non

Inconnu

L'incident a-t-il été confirmé comme crédible après vérification ?

Oui Non

Date de clôture de la vérification :

Type de VBG confirmé (classification GBVIMS) :

Viol

Agression sexuelle

Prière de préciser si pertinent :

Exploitation et abus sexuels

Harcèlement sexuel

Agression physique

Violence psychologique/émotionnelle

Mariage forcé

Déni de services, ressources ou opportunités

Aucun incident de VBG confirmé

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ? Oui Non

Gestionnaire de l'auteur notifié :

Oui SI OUI, date de notification :

Non

Action/sanction vérifiée : Oui Non applicable